



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professionnels du spectacle

Question écrite n° 129038

## Texte de la question

M. Patrice Calmégane attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le régime des intermittents. Le dernier rapport de la Cour des comptes pointe le surcoût des régimes d'assurance chômage pour les intermittents du spectacle. La Cour suggère de maîtriser le recours à l'intermittence par les employeurs. Le principal abus du régime est la " permittance ", c'est-à-dire la situation dans laquelle des intermittents sont employés de manière permanente par un seul employeur. Il lui demande ce que le Gouvernement envisage de faire à court terme, ce dans un souci d'économie mais aussi de justice sociale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Calmégane](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129038

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2012, page 1768

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)